

INTITULÉ PROCÉDURE :

TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT LORS DE LA REMISE EN LOCATION DES LOGEMENTS D'HABITAT 77 – 4 LOTS

N° PROCÉDURE : 2026-16

N°	Questions	Réponses HABITAT 77
1	Bonjour, Quel est le nombre exact d'attributaires retenus par lot ? - L'AE art. 2 prévoit 1 attributaire - Le CCAP art. 4 et le RC art. 3.5 en annoncent 3 - Le CCAP art. 5 et le RC art. 8 décrivent une cascade à 2 attributaires Cordialement,	La consultation citée en référence a été modifiée. Les éléments modifiés sont : Le DCE a été mis en cohérence. Il est attendu, 2 attributaires par lots, dont les modalités de répartition sont décrites à l'article 5 du CCAP
2	Bonjour, Au RC, article 6.2.2, le Qualibat 1552 de désamiantage est listé dans les pièces facultatives, l'annexe 1 du CCTP précise que ce marché ne comprend pas de travaux en sous-section 3 tandis que le BPU, comprend des travaux en sous-section 3. Ce marché comprend-il des travaux de désamiantage ? si oui, il faut alors exiger le Qualibat 1552 dans les pièces obligatoires à fournir, si non, merci de supprimer les articles concernés du BPU. Cordialement,	L'annexe du CCTP comprend effectivement des erreurs car le travail en sous-section 3 sur des surfaces ou éléments amiantés sera à effectuer dans le cadre du marché, tout particulièrement dans des cas de recouvrement et d'encapsulage d'élément amianté. L'éventualité de travail en sous-section 3 est donc maintenue, avec chiffrage des lignes du BPU concernées et fourniture du Qualibat 1552 ou équivalent. Une annexe modifiée du CCTP est déposée sur le site de la consultation via Maximilien en annulation et remplacement du document mis en ligne le 27 juillet 2026.
3	Bonjour, Les postes RELEL027 à RELEL036 et RELEL064 à RELEL072, sont indiqués hors fourniture. Pouvez-vous nous préciser ce que cela comprends précisément. Vous remerciant, Cordialement,	Les lignes RELEL027 à RELEL036 comprennent la pose et la main-d'œuvre. Elles doivent être complétées par la commande et la facturation des lignes du BPU relative à la fourniture des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation, à savoir les lignes les RELEL001 à RELEL030 et RELEL043 à RELEL063. De même, les lignes RELEL067 à RELEL072 comprennent la pose et la main-d'œuvre. Elles doivent être complétées par la commande et la facturation des lignes du BPU relative à la fourniture des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation, à savoir les lignes les RELEL001 à RELEL030 et RELEL043 à RELEL063.

		Pour les RELEL064 à RELEL066, il n'y a aucune fourniture à produire puisqu'il s'agit de vérifier le bon fonctionnement, sans remise en état ni intervention. Il est confirmé, par contre, que les lignes RELEL037 à RELEL042 et RELEL073 à RELEL078 sont à chiffrer toutes fournitures fournies comprises.
4	Bonjour, Nous souhaitons répondre à la consultation cependant, en raison des congés d'été, nos effectifs sont réduits. Pourrions-nous obtenir un délais supplémentaire ? Merci pour votre compréhension. Cordialement,	Bonjour, La consultation citée en référence a été modifiée. Les éléments modifiés sont : La date limite de remise des plis a été reportée au LUNDI 07 SEPTEMBRE à 12h00 Merci de votre intérêt pour cette consultation.
5	Bonjour, Concernant la ligne RENET019 par unité vous entendez la grille ou bien l'ensemble des grilles du logement ? Vous remerciant par avance, Cordialement	La ligne BPU RENET019 est à chiffrer pour une unité de bouche d'aération nettoyée. Il va être remis en ligne sur le site de la consultation un BPU modifié, dans lequel l'intitulé de la ligne RENET019 sera le suivant : " Nettoyage de grilles statiques de ventilation y compris dépose et pose " en lieu et place de l'intitulé d'origine qui était le suivant : " Nettoyage des grilles statiques de ventilation y compris dépose et pose par logement "
6	Bonjour, Pouvons-nous avoir plus d'information sur la prestation RELPL147 - Fourniture et pose d'un socle pour douche à l'italienne bac à douche avec finition Taradouche ou revêtement équivalent Cordialement,	Comme la rédaction de la ligne du BPU RELPL147 l'indique, il s'agit de poser un bac à douche sans ressaut et de recouvrir le sol de et les murs de la salle de bain par un revêtement étanche collé et soudé de type Taradouche ou équivalent.
7	A. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la différence entre les prestations RELEL027 à RELEL042 & RELEL064 à RELEL078 ? B. Pour la prestation RELPE055 Blanchiment pour duplex (y compris escalier, murs et boiserie...) cf forfait travail en hauteur prévu en RELPE072 et traitement escalier prévu, que devons-nous chiffrer ? Idem RELPE068 / RELPL017 C. Le BPU comporte des prestations relevant de la SS3 et de la SS4. Devons-nous chiffrer l'ensemble des lignes du BPU, y compris celles relatives à la SS3 ? Dans l'affirmative, les entreprises candidates doivent-elles justifier de leurs capacités SS3, alors que seules les attestations SS4 sont demandées au titre de la candidature	7.A : les différences de prestation découlent directement des éléments nécessaires à la définition, d'une part, d'une installation électrique conforme à la norme NF 16-600 pour les lignes de BPU RELEL027 à RELEL042 ; et d'autre part, d'une installation électrique conforme à la norme NF 15-100 pour les lignes de BPU RELEL064 à RELEL078. 7.B : les lignes du BPU RELPE017, RELPE055, RELPE068 et RELPE072 sont toutes les quatre sans objet et ont été supprimées dans le BPU modifié qui a été mis en ligne récemment pour annulation et remplacement du BPU initial déposé via Maximilien lors de la ;mis en ligne le 27 juillet 2026 7 C : voir réponse à la question 2 de même nature

8	Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la partie mémoire technique pour le critère « Méthodologie proposée à compter de la réception du bon de commande jusqu'à la réalisation des travaux » Ainsi que la différence avec le critère « Modalités prévues pour la gestion des travaux en milieu occupé »	Le premier item vise à expliquer comment vous vous organiserez et quels documents de suivi vous utiliserez pour satisfaire à la commande dans les délais requis, y compris en matière de coordination avec vos éventuels sous-traitants ou co-traitants et dans la communication avec Habitat77. Le second item, relatif au travail en site occupé, vise à nous exposer la manière dont vous prendrez en compte la présence de locataires dans les parties communes et à proximité immédiate du logement dans lequel vous intervenez (procédures relatives à état des lieux, recueil de plaintes, adaptation éventuelle d'horaires ...). Idem dans le cas de réserves à lever après emménagement ou d'intervention dans le cadre de la GPA
9	Bonjour, Nous vous sollicitons afin de savoir s'il serait possible de reporter de deux semaines la date limite de remise des offres. Cordialement,	La date limite de remise des plis a bien été reportée au LUNDI 07 SEPTEMBRE à 12h00 Le RC a été corrigé, suite à une erreur de fichier dans le RELv3
10	Bonjour Sur la partie mémoire technique, le nombre étant limité à 25 pages maximum, Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit de 25 pages sans la page de garde soit un total de 26 pages ? Cordialement,	25 pages recto-verso maximum, avec page de garde comprise, soient 50 faces au total maximum en format A4
11	A. Le mémoire technique doit contenir max 25 pages recto/verso (soit 50 pages) ou 25 pages recto ? B. Dans le RELv3, le RC indique date limite au 26/08 et non au 07/09, merci de confirmer ? C. Qualibat 1552, est-il obligatoire dans la candidature ?	11 A : 25 pages recto-verso maximum, avec page de garde comprise, soient 50 faces au total maximum en format A4 11.B : La date limite de remise des plis a bien été reportée au LUNDI 07 SEPTEMBRE à 12h00 Le RC a été corrigé, suite à une erreur de fichier dans le RELv3 11.C : voir réponse à la question 2 de même nature
12	Bonjour, Dans le BPU RENET021 à 034 « DESINFECTION D'UN LOGEMENT (BACTERIES) », pouvez-vous nous apporter plus de précision sur la désinfection à réaliser, Et ce que vous attendez comme prestation Cordialement	Il est attendu un nettoyage de matières organiques dans le cadre d'un logement très sale avec des produits adaptés
13	Bonjour, Pour la prestation RENET020 "Débarras d'un logement" vous avez indiqué un prix à remettre en unité, cependant ne serait-il pas plus judicieux de le mettre en m3 ? Sachant qu'un prix unitaire est difficile à chiffrer car il varie en fonction	La ligne BPU RENET020 est à chiffrer en m3. Le BPU a été modifié en conséquence et remplacé dans le DCE

14	Bonjour, Pour la prestation RENET020 « Débarras d'un logement » vous avez indiqué un prix à remettre en unité, cependant ne serait-il pas plus judicieux de le mettre en m3 ? Sachant qu'un prix unitaire est difficile à chiffrer car il varie en fonction des déchets, des typologies, ...etc Cordialement,	La ligne BPU RENET020 est à chiffrer en m3. Le BPU a été modifié en conséquence et remplacé dans le DCE
15	Bonjour, J'ai une question concernant la sous-section 3, mais la limite de 250 caractères ne me permet pas de développer ma demande. Puis-je soumettre plusieurs demandes ou pouvez-vous me permettre d'en saisir davantage ? Cordialement	Bonjour, Vous pouvez naturellement soumettre plusieurs questions. Nous vous remercions toutefois de consulter préalablement les réponses déjà apportées sur la même thématique (. cf. notamment Q-R 2 et 7) avant de formuler une nouvelle demande. Merci de votre intérêt pour cette consultation. Bien à vous
16	Bonjour, Concernant le traitement de l'amiante (SS3), vous demandez d'appliquer un coefficient. Les prestations SS3 nécessitant un chiffrage au réel (mètres/moyens), comment devons-nous appliquer ce coefficient ? Merci.	Le coefficient sera un coefficient de renchérissement du PU sur matériau non amianté, qui s'appliquera comme un coefficient multiplicateur selon le mode suivant : « PU de la ligne sur support non amianté de la prestation » x « Coeff de renchérissement pour travail sur support amianté en SS3 ». Cette modalité s'applique d'ailleurs selon les mêmes modalités au travail en SS4.
17	Suite à la réponse 16. Sur un retrait de faïence. Nous allons avoir un coefficient à deux chiffres suivant les frais fixes. C'est possible pour vous?	Le coefficient multiplicateur sera le même, car unique, pour toutes les lignes du BPU de chaque catégorie de travaux identifiées de la manière suivante dans le BPU et le CCTP : • Travaux de vitrerie-miroiterie • Travaux de maçonnerie-Plâtrerie-Carrelage • Travaux de Métallerie-menuiserie-serrurerie • Travaux en électricité • Travaux peinture-revêtements de sols • Travaux de plomberie Ainsi, le coefficient en ligne RELMA047 sera appliqué à toutes les lignes du BPU répondant aux catégories travaux de maçonnerie-plâtrerie - carrelage qui seront sur des surfaces de murs Comme il est visible dans le BPU, les coefficients multiplicateurs pour travaux en SS3 et SS4 sont à définir pour chacune des catégories de travaux ci-dessus énumérées, et mises en évidence sur fond jaune vif.

		Il est en conséquence conseillé de travailler sur un document colorisé identique à celui mis en ligne. En conséquence, vous ne pouvez pas avoir un coefficient particulier pour une prestation de retrait de faïence car ce sera un coefficient qui s'appliquera si besoin à toutes les lignes du BPU de la catégorie « Travaux de maçonnerie-Plâtrerie-Carrelage ». Quant à un coefficient à deux chiffres, vous êtes libres de vos propositions de prix et nous n'avons pas d'avis sur le chiffrage à ce stade de la consultation.
--	--	---